

TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La note Fonction publique du 26 mai 2021, sur le télétravail a apporté les modifications suivantes :



- ✗ dès à présent, possibilité pour les agents de revenir un jour sur site sans en faire la demande expresse
- ✗ à compter du 9 juin, passage à 3 jours/5 de télétravail par semaine
- ✗ à compter du 1er juillet, passage à 2 jours/

5 en télétravail

✗ à compter de septembre, retour à la normale avec application du nouvel accord cadre télétravail s'il est signé.

Tout cela dans le respect des gestes barrières et si la situation sanitaire le permet évidemment

FO a, au niveau Fonction Publique, signé « l'accord de méthode » support de la négociation à venir, consistant à apporter des garanties et droits pour les fonctionnaires et agents publics dans le cadre du télétravail : il reprend en compte de nombreuses propositions de **FO** sur le droit à la déconnexion, la charge de travail, le volontariat de l'agent, la réversibilité, les futurs moyens à mettre en œuvre...

Au niveau Finances cette fois, lors du CHSCT ministériel, la Secrétaire Générale a précisé que la limitation à 2 jours de télétravail à compter du 1er juillet ne s'appliquait pas aux agents qui ont conclu un accord de télétravail pérenne (pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine).

MUTATIONS LOCALES A, B et C au 1^{er} SEPTEMBRE

Cadre C : 21 agents ont postulé à ce mouvement de mutation.

* 16 demandes de mutation internes dont 13 ont été satisfaites, soit un taux de demandes satisfaites de 81,25 %

2	<i>Mouvement départemental</i>
0	
2	
1	

- sur les 13 agents ayant obtenu un service, 84,6 % des agents ont obtenu leur 1^{er} vœu
- 100% des agents ayant fait valoir une situation de priorité pour rapprochement familial obtiennent satisfaction.

* 5 demandes de mutations externes

- 4 agents ont obtenu un service d'affectation, soit 80 % dont 75 % ont obtenu leur 1^{er} vœu
- 1 agent est affecté en qualité d'ALD

Cadre B : 42 agents ont postulé à ce mouvement de mutation.

* 37 demandes de mutation internes dont 29 ont été satisfaites, soit un taux de demandes satisfaites de 78,37 %

- sur les 29 agents ayant obtenu un service, 62 % des agents ont obtenu leur 1^{er} vœu

- 42,8 % des agents ayant fait valoir une situation de priorité pour rapprochement familial obtiennent satisfaction.

* 5 demandes de mutations externes

- 4 agents ont obtenu un service d'affectation, soit 80 % dont 25 % ont obtenu leur 1^{er} vœu
- 100 % des agents ayant fait valoir une situation de priorité pour rapprochement familial obtiennent satisfaction

- 1 agent est affecté en qualité d'ALD

Cadre A : 10 agents ont postulé à ce mouvement de mutation.

* 6 demandes de mutation internes dont 5 ont été satisfaites, soit un taux de demandes satisfaites de 83,33 %

- sur les 5 agents ayant obtenu un service, 80 % des agents ont obtenu leur 1^{er} vœu

- 100% des agents ayant fait valoir une situation de priorité pour rapprochement familial obtiennent satisfaction.

* 4 demandes de mutations externes

- 2 agents ont obtenu un service d'affectation, soit 50 % dont Aucun n'a obtenu son 1^{er} vœu
- 2 agents sont affectés en qualité d'ALD

ACTION SOCIALE EN DANGER



Depuis trois ans, le ministère s'est engagé dans une vaste réforme de

l'action sociale avec pour objectif, réaffirmé dans un courrier de M. Le Maire adressé opportunément la veille de cette séance, « une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des agents ». Son ambition se décline en trois axes majeurs : une réforme de la gouvernance des associations, une régionalisation du réseau des délégations et la vente de l'ensemble du parc vacances loisirs familles de l'EPAF. En résumé l'adaptation décrite par le ministre, ressemble surtout à un démantèlement systémique d'une action sociale conquise par les agents au fil des décennies. Tout cela, sous couvert d'une recherche de gains budgétaires, et dans un climat de dialogue social méprisant, plaçant le plus souvent les représentants du personnel devant le fait accompli !

Sur la gouvernance, FO Finances prend acte que l'ensemble des acteurs partage désormais le constat d'un dysfonctionnement...vaut mieux tard que jamais. En effet, en 2007, l'autonomisation des associations, dénoncée en son temps par notre seule fédération, le portait déjà dans ses gènes.

Sur l'avenir du parc EPAF, FO Finances qualifie le projet ministériel de « simpliste et banal », digne d'une entreprise du CAC40, qui peut se résumer ainsi : « j'ai acquis un bien, je ne l'entretiens pas, il se dégrade, une désaffectation croissante des réservations apparaît, il faut s'en séparer ».

Sur le réseau, FO Finances a dénoncé les réunions organisées par les services du secrétariat général auprès des délégués, développant la réforme envisagée avant même que les fédérations en aient pris connaissance et par conséquent pu présenter leurs propositions. C'est exactement de ces méthodes de dialogue social que nous ne voulons plus.

Une gouvernance simplifiée, un réseau de proximité, un parc EPAF modernisé sont les axes sur lesquels FO Finances est ouvert à la négociation.

FO Finances présentera au groupe de travail programmé en juin ses propositions pour améliorer l'offre des prestations vacances aux agents sans pour autant avoir la nécessité de brader le patrimoine social du ministère, acquis au fil des années, bien souvent en réponse à des conflits sociaux.